



CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2015-2018 ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER



L'Institut national du cancer (INCa) est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie chargée de coordonner la lutte contre les cancers en France.

Ce document doit être cité comme suit : © Contrat d'objectifs et de performance 2015-2018 entre l'État et l'INCa, INCa

Ce document est publié par l'Institut national du cancer qui en détient les droits. Les informations figurant dans ce document peuvent être réutilisées dès lors que : (1) leur réutilisation entre dans le champ d'application de la loi N°78-753 du 17 juillet 1978 ; (2) ces informations ne sont pas altérées et leur sens dénaturé ; (3) leur source et la date de leur dernière mise à jour sont mentionnées.

Ce document est téléchargeable sur e-cancer.fr

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2015-2018
ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

**L'État, représenté par les ministres chargés de
la santé et de la recherche,**

**Et l'Institut national du cancer, représenté par sa
présidente,**

**Considérant la loi n° 2004-806 du 9 août 2004
relative à la politique de santé publique, notam-
ment son article 33,**

**Considérant le décret pris pour son application
n° 2005-419 du 3 mai 2005 relatif à l'INCa,**

**Considérant la convention constitutive de l'INCa
du 22 juin 2005 modifiée**

**Considérant la délibération du conseil d'admi-
nistration de l'INCa lors de sa séance du 3 juillet
2015,**

Vu le Plan cancer 2014-2019,

**Convient de la conclusion du présent contrat
d'objectifs et de performance pour la période
2015-2018.**



CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2015-2018
ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

Préambule	7
Les objectifs du contrat	11
1. Consolider une approche intégrée de la lutte contre le cancer	11
1.1 Conforter l'articulation des actions de recherche, de prévention, de dépistage et d'organisation des soins, et contribuer à la lutte contre les inégalités face à la maladie	11
1.2 Coordonner les actions des acteurs de la lutte contre le cancer au service d'une action publique cohérente et efficace, et piloter le troisième Plan cancer	12
2. Conforter la qualité de l'expertise et améliorer la performance de l'Institut	16
2.1 Anticiper les sujets émergents et conforter la qualité des expertises au service de la connaissance et de l'action	16
2.2 Renforcer l'efficacité de l'établissement	20
3. Renforcer la démocratie sanitaire et partager les résultats de l'expertise	23
3.1 Accroître la pertinence des actions de l'Institut par l'implication des citoyens et des professionnels dans les processus de travail de l'INCa	23
3.2 Favoriser l'appropriation des résultats de l'expertise et de l'innovation par les patients, le grand public, les professionnels de santé et les chercheurs	23
4. Promouvoir une recherche de pointe au profit de tous les patients dans « une société innovante, intégrative et adaptative », conformément à la Stratégie nationale de recherche	26
4.1 Faire émerger l'innovation scientifique, technologique et organisationnelle et favoriser son déploiement	26
La mise en œuvre et le suivi du contrat d'objectifs et de performance	29
1 Outils de pilotage et du suivi du contrat d'objectifs et de performance	29
2 Indicateurs et engagements du COP	30



PRÉAMBULE

Le présent contrat d'objectifs et de performance (COP) est établi sur la base des résultats obtenus dans le cadre du précédent contrat d'objectifs et de performance qui couvrait les années 2011 à 2014.

Le bilan de mise en œuvre de ce COP figure dans le rapport de performance de 2014 qui a été approuvé lors du Conseil d'administration de l'INCa du 27 mars 2015.

Il s'inscrit dans le cadre des objectifs et des priorités fixés par le troisième Plan cancer 2014-2019 présenté par le président de la République le 4 février 2014, et des orientations de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation et de la Stratégie nationale de santé.

Il est conforme aux préconisations émises en matière de gouvernance et de gestion de l'Institut et respecte les principes édictés dans le guide méthodologique pour la construction de contrats d'objectifs et de performance de mai 2014 issu de la circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010 (circulaire n°5454/SG).

Il conforte le positionnement de l'Institut national du cancer, agence d'expertise sanitaire et scientifique de référence en cancérologie, et tient compte de son rôle de pilote de la mise en œuvre du Plan cancer 2014-2019, au nom du comité de pilotage interministériel.

Les missions de l'INCa

Créé par la loi relative à la santé publique du 9 août 2004 qui fixe ses missions et placé sous le contrôle des ministres en charge de la santé et de la recherche, l'Institut national du cancer est l'opérateur de l'État chargé de coordonner les actions de lutte contre le cancer.

L'article L.1415-2 du code de la santé publique stipule que « l'Institut national du cancer est chargé de coordonner les actions de lutte contre le cancer ». À ce titre, il exerce notamment les missions suivantes :

- 1° Observation et évaluation du dispositif de lutte contre le cancer, en s'appuyant notamment sur les professionnels et les industriels de santé ainsi que sur les représentants des usagers ;
- 2° Définition de référentiels de bonnes pratiques et de prise en charge en cancérologie ainsi que de critères d'agrément des établissements et des professionnels de santé pratiquant la cancérologie ;
- 3° Information des professionnels et du public sur l'ensemble des problèmes relatifs au cancer ;
- 4° Participation à la mise en place et à la validation d'actions de formation médicale et paramédicale continue des professions et personnes intervenant dans le domaine de la lutte contre le cancer ;
- 5° Mise en œuvre, financement, coordination d'actions particulières de recherche et de développement, et désignation d'entités et d'organisations de recherche en cancérologie répondant à des critères de qualité, en liaison avec les organismes publics de recherche concernés ;
- 6° Développement et suivi d'actions communes entre opérateurs publics et privés en cancérologie dans les domaines de la prévention, de l'épidémiologie, du dépistage, de la recherche, de l'enseignement, des soins et de l'évaluation ;

- 7° Participation au développement d'actions européennes et internationales ;
- 8° Réalisation, à la demande des ministres intéressés, de toute expertise sur les questions relatives à la cancérologie et à la lutte contre le cancer.

L'INCa exerce ses missions en intégrant les différentes approches spécialisées et l'ensemble des domaines d'actions de la lutte contre le cancer :

- la recherche médicale et scientifique ;
- l'observation et l'épidémiologie ;
- la prévention et le dépistage ;
- l'information de la population, des malades et des professionnels de santé ;
- l'organisation de l'offre et la qualité des soins ;
- la qualité de vie des personnes pendant et après le cancer.

Il est le référent en matière de pathologies cancéreuses. Il produit des expertises, pour le compte des pouvoirs publics, sous forme de référentiels, recommandations, avis et rapports, destinés aux professionnels de santé et à la population générale. Ces expertises sont réalisées en associant en tant que de besoin les administrations de l'État, les organismes d'Assurance maladie, les autres agences, autorités et opérateurs nationaux et les organismes de recherche.

Il contribue à définir la programmation de la recherche sur le cancer, en concertation avec l'Institut multi-organismes Cancer (ITMO Cancer), de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan) et à conduire la politique de lutte contre le cancer ; il en assure la mise en œuvre en liaison avec l'ensemble des acteurs impliqués ; dans ce cadre, il est notamment chargé de l'évaluation, du financement et du suivi scientifique des projets.

Il développe et participe à des partenariats européens et internationaux dans la recherche et la lutte contre le cancer.

L'INCa est constitué sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), regroupant l'État représenté par les ministères chargés de la santé et de la recherche, la Ligue nationale contre le cancer (LNCC), la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, les organismes d'assurance maladie (CNAMTS, MSA, RSI), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), la Fédération hospitalière de France (FHF), la Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés (FEHAP), la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (FNCLCC).

Le conseil d'administration de l'Institut, composé des représentants des membres constitutifs du GIP et de huit personnalités qualifiées, fixe les orientations générales de l'INCa et délibère sur son organisation générale, le plan d'actions annuel et le budget. Dans l'exercice de ses missions, l'INCa s'appuie sur son Conseil scientifique international et ses instances consultatives : comité des usagers et des professionnels, comité de déontologie et d'éthique.

Les recettes du budget de l'INCa sont principalement constituées des subventions des ministères chargés de la santé et de la recherche, ainsi que des contributions des autres membres du GIP et de ressources complémentaires issues de partenariats avec des organismes publics et privés.

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2015-2018 ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

Les orientations du COP État-INCa

L'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre le cancer partagent les orientations, objectifs et actions prévues au troisième Plan cancer, qui vise à :

- guérir plus de personnes malades ;
- améliorer la qualité et la continuité de vie des personnes atteintes ;
- investir dans la recherche et la prévention pour réduire le nombre de nouveaux cancers et préparer la médecine de demain ;
- optimiser le pilotage et les organisations en cancérologie.

L'INCa, agence d'expertise en cancérologie, contribue à l'atteinte de ces objectifs. Il assume une part importante des actions du troisième Plan cancer. Il pilote la mise en œuvre générale du Plan cancer par l'impulsion d'actions nouvelles et la coordination des actions des différents acteurs dans un souci de cohérence et d'efficacité.

L'État assigne à l'Institut des objectifs qui lui sont propres, qui découlent de son positionnement et de ses missions légales, et qui sont en adéquation avec les ressources qui lui sont allouées au moment de la conclusion du présent contrat.

Ce contrat d'objectifs et de performance s'articule pleinement avec le troisième Plan cancer qui couvre la période de 2014 à 2019. S'il reprend nécessairement certains axes du Plan cancer, il ne s'y substitue pas mais définit les engagements de l'INCa pour réaliser les ambitions du Plan. Les objectifs, stratégiques ou opérationnels, comme les indicateurs figurant dans ce contrat sont donc complémentaires de ceux du Plan cancer.

L'État et l'INCa conviennent, dans le cadre d'un diagnostic partagé établi dans le rapport de performance approuvé lors du Conseil d'administration de l'INCa du 27 mars 2015, de décliner le COP autour de 4 axes stratégiques et 7 objectifs stratégiques. Tout en reprenant l'approche intégrée du Plan cancer 3, ces axes stratégiques découlent naturellement des principaux objectifs de la Stratégie nationale de santé (SNS) et de la Stratégie nationale de recherche (SNR) « France Europe 2020 », notamment :

- organiser les soins autour des patients et en garantir l'égal accès ;
- renforcer la démocratie sanitaire ;
- assurer la continuité entre recherche en laboratoire, recherche clinique et innovation privée pour le bénéfice des patients.

Les deux premiers axes stratégiques correspondent à des objectifs transversaux qui font la spécificité de l'INCa dans une approche intégrée de la maladie ; les axes stratégiques 3 et 4 répondent à une logique thématique.

Axe stratégique 1 : Consolider une approche intégrée de la lutte contre le cancer

Objectif stratégique 1 : Conforter l'articulation des actions de recherche, de prévention, de dépistage et d'organisation des soins, et contribuer à la lutte contre les inégalités face à la maladie

Objectif stratégique 2 : Coordonner les actions des acteurs de la lutte contre le cancer au service d'une action publique cohérente et efficace, et piloter le troisième Plan

Axe stratégique 2 : Conforter la qualité de l'expertise et améliorer la performance de l'Institut

Objectif stratégique 3 : Anticiper les sujets émergents et conforter la qualité des expertises au service de la connaissance et de l'action

Objectif stratégique 4 : Renforcer l'efficacité de l'établissement

Axe stratégique 3 : Renforcer la démocratie sanitaire et partager les résultats de l'expertise

Objectif stratégique 5 : Accroître la pertinence des actions de l'Institut par l'implication des citoyens et des professionnels dans les processus de travail de l'INCa

Objectif stratégique 6 : Favoriser l'appropriation des résultats de l'expertise et de l'innovation par les patients, le grand public, les professionnels de santé et les chercheurs

Axe stratégique 4 : Promouvoir une recherche de pointe au profit de tous les patients dans une société innovante, intégrative et adaptative

Objectif stratégique 7 : Faire émerger l'innovation scientifique, technologique et organisationnelle et favoriser son déploiement

Les objectifs stratégiques sont eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels et leur mise en œuvre pourra être suivie par des indicateurs adaptés.

Les engagements des parties

L'État et l'INCa s'engagent à mettre en œuvre les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés par le présent contrat ; le rôle respectif des parties est déterminé comme suit :

- L'État est garant de la définition des orientations stratégiques et de la conduite de la politique de recherche et de lutte contre le cancer. Il assure le suivi et l'évaluation de la réalisation des objectifs stratégiques et de performance définis par le présent contrat. Il détermine l'allocation des ressources à l'Institut. Sous réserve des moyens obtenus en lois de finance, il s'engage à ce que l'Institut dispose des moyens, financiers et en emplois, nécessaires pour conduire les missions qui lui sont confiées par le Législateur et pour mettre en œuvre le troisième Plan cancer ainsi que le présent COP. Le cas échéant, les objectifs pourront être révisés en fonction des moyens mis à la disposition de l'INCa par l'État.
- Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le Législateur, l'INCa assure le pilotage de la mise en œuvre du troisième Plan cancer. Il veille à la coordination des actions des acteurs, déterminante pour la cohérence et l'efficacité de l'action publique. Il concilie la mise en œuvre des objectifs stratégiques et de performance du présent contrat, dans le cadre de ses plans d'actions annuels, avec la maîtrise des dépenses, par l'optimisation des ressources et une gestion efficiente. Il s'engage à transmettre aux services de l'État des données fiables justifiant les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, selon les modalités prévues par le présent contrat. Dans le cadre de ses missions, il contribue également au travail collaboratif animé par la Direction générale de la santé dans le but de développer les synergies au sein de ce système d'agences sanitaires.

L'organisation des relations entre l'État et l'INCa est mise en œuvre dans le cadre des protocoles de coordination établis avec les directions d'administration centrale des ministères chargés de la santé et de la recherche, s'agissant notamment du dépistage, de la prévention, des soins, de la recherche, de la communication et de l'information. Ces protocoles seront actualisés en tant que de besoin.

LES OBJECTIFS DU CONTRAT

OBJECTIF 1 CONSOLIDER UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER

1

1.1 Conforter l'articulation des actions de recherche, de prévention, de dépistage et d'organisation des soins, et contribuer à la lutte contre les inégalités face à la maladie

L'INCa promeut une approche intégrée des pathologies cancéreuses rendues nécessaires par les enjeux majeurs que le cancer pose à notre politique de recherche, de santé publique, d'organisation des soins et d'information.

1.1.1 Développer l'approche intégrée dans les appels à projets, et dans l'ensemble des activités de l'Institut

Chaque année, l'INCa développera a minima un programme d'actions intégrées transversal, mobilisant l'ensemble des leviers d'actions contre le cancer, au bénéfice d'une population spécifique ou pour agir sur une pathologie ou un groupe de pathologies.

En outre, une approche transversale sera étudiée pour toutes les actions conduites par l'INCa, qu'il s'agisse d'expertises, de financement de projets, ou d'information. En phase de cadrage et d'évaluation, la nécessité de compléter et d'enrichir l'action d'autres dimensions sera systématiquement posée. Les attendus et livrables de l'action pourront alors être complétés.

S'agissant des expertises et productions, le Comité des expertises et des publications (COMEP) veille au respect de ce principe.

1.1.2 Prendre en compte l'impact sur les inégalités face aux cancers dans l'ensemble des actions de l'Institut

En cohérence avec les objectifs du Plan cancer 2014-2019 pour réduire les inégalités et les pertes de chance face aux cancers, l'INCa s'engage à prendre en compte l'impact sur les inégalités dans l'ensemble des actions qu'il mène ou impulse.

Lors de la construction ou du cadrage des actions, une analyse doit être réalisée en termes de bénéfices attendus en matière de réduction des inégalités, ou à l'inverse, de risque de production ou d'accroissement d'inégalités préexistantes. Des mesures correctrices seront apportées le cas échéant.

Est également développée l'évaluation des actions menées ou des projets soutenus au regard de leurs effets sur les inégalités face aux cancers.

Dans ce cadre, une vigilance particulière est accordée aux populations les plus susceptibles d'être exclues des dispositifs mis en place, telles que les enfants, les personnes âgées, en situation de handicap, en situation de précarité, exclues géographiquement ou en difficulté pour la maîtrise de la langue.

Pour déployer cette démarche, l'Institut s'appuie notamment sur un groupe de travail interne transversal dédié à la thématique des inégalités.

1.2 Coordonner les actions des acteurs de la lutte contre le cancer au service d'une action publique cohérente et efficace, et piloter le troisième Plan cancer

L'INCa a pour mission première de favoriser et de veiller à la coordination des actions des acteurs impliqués dans la lutte contre le cancer en France, condition de réussite pour la mise en œuvre et l'aboutissement du Plan cancer 2014-2019.

L'INCa interagit directement avec plus d'une vingtaine d'organisations nationales, publiques ou privées. En collaboration avec les administrations de l'État et les caisses nationales d'assurance maladie, l'INCa coordonne les actions des agences nationales, autorités et opérateurs, dans le champ de la cancérologie ou de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes atteintes de cancer. Cette mission vise à donner la cohérence nécessaire à l'action publique en matière de lutte contre les cancers afin d'atteindre les objectifs fixés par les pouvoirs publics, et de rendre aux usagers du système de santé un service de qualité, en assurant l'efficacité des interventions.

Pour permettre à l'INCa de jouer pleinement ce rôle, l'État contribue à favoriser les liens et encourage la transmission des plans annuels de travail entre les différents opérateurs. Il veille dans ses relations avec les autres agences de santé, notamment via les outils de contractualisation, à assurer la bonne articulation avec les missions confiées à l'Institut.

1.2.1 Piloter le troisième Plan cancer, et renforcer la coordination entre les acteurs de la santé et de la recherche impliqués dans la lutte contre le cancer en France

Assurer, pour le compte du comité de pilotage interministériel, le pilotage du troisième Plan cancer

Conformément au rôle qui lui a été confié par les pouvoirs publics, l'INCa met en œuvre le troisième Plan cancer en coordination avec les institutions responsables des actions et en lien avec les agences régionales de santé.

À cet effet, il donne les impulsions nécessaires, évalue l'avancement du Plan, alerte sur les difficultés qui se présentent et assure la concertation avec les parties prenantes.

Pour mener à bien cette mission, l'INCa assure le suivi de l'avancement du Plan cancer et l'évaluation en continu de ses résultats au regard des objectifs fixés. Il réalise le suivi des crédits de l'État et de l'Assurance maladie mobilisés pour le Plan cancer. Il rend compte des avancées et des difficultés éventuelles au comité de pilotage interministériel, prépare les rapports au président de la République et anime le comité de suivi réunissant les responsables d'actions.

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2015-2018 ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

L'INCa organise à travers ses instances la concertation avec les parties prenantes de la lutte contre le cancer, notamment les usagers et les professionnels, les fédérations hospitalières et les représentants des professionnels de santé. Il veille à l'information du public sur l'avancement du Plan cancer.

Définir la programmation de la recherche sur le cancer en concertation avec Aviesan

Afin d'assurer une meilleure cohérence dans les projets, l'INCa a pour mission de définir la programmation de la recherche publique sur le cancer, sous tous ses aspects, fondamentaux, cliniques, translationnels, technologiques, en sciences humaines et sociales et en épidémiologie, en concertation avec l'Alliance pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan).

Pour assurer cette interaction, le directeur de la recherche de l'INCa, nommé par le président de l'Institut, continuera d'être également, en accord avec le président de l'Alliance, le directeur de l'ITMO cancer d'Aviesan.

Un document stratégique unique dans le domaine de la recherche sur le cancer, partagé avec Aviesan et établi en adéquation avec le Plan cancer 2014-2019, sera adopté par le Conseil scientifique international et par le Conseil d'administration de l'INCa.

L'INCa assure la coordination des moyens pour la mise en oeuvre de la programmation de la recherche sur le cancer, en accord avec les membres de son Conseil d'administration. Il définit avec l'ANR des procédures harmonisées d'appel à projets et d'évaluation des projets.

Afin d'assurer la cohérence des actions sur le plan opérationnel, l'INCa assure la gestion des appels à projets relevant de la cancérologie, allant du recueil des lettres d'intention et des dossiers des projets, au conventionnement juridique et financier avec les équipes des projets retenus.

L'INCa développera des partenariats entre acteurs publics et privés dans les domaines de la recherche amont (fondamentale) et des traitements innovants, avec les industriels en associant les acteurs impliqués, dont le cas échéant les pôles de compétitivité.

Veiller à la cohérence des actions par une politique d'accords-cadres et de partenariats

Afin d'identifier les coopérations à promouvoir et éviter les interventions qui pourraient être redondantes, l'INCa a mis en place des accords-cadres avec les agences nationales, autorités et opérateurs, dont les compétences s'appliquent dans le champ de la cancérologie ou de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes atteintes de cancer.

Les accords-cadres se déclinent en plans pluriannuels, et le cas échéant en plans annuels, d'actions communes déterminés, menés à bien et évalués en collaboration avec lesdits organismes.

Une liste des accords-cadres en cours de validité sera présentée en conseil d'administration une fois par an.

L'INCa effectue chaque année un bilan global de la mise en oeuvre de ces plans d'actions et le présente à son conseil d'administration à travers son rapport scientifique annuel.

L'Institut développe par ailleurs des collaborations avec les membres du GIP-INCa, en particulier les fédérations hospitalières

1.2.2 Renforcer le rôle de l'INCa dans le pilotage et l'appui à la mise en œuvre territoriale de la politique de lutte contre le cancer

Renforcer le dialogue avec les agences régionales de santé (ARS)

Les ARS sont responsables de la définition et de la mise en œuvre de la politique régionale de santé, adaptée aux priorités de santé dans les régions, à travers une approche de santé globale intégrant la prévention, l'offre de soins et l'accompagnement médico-social et social. L'approfondissement de l'approche territoriale, sachant tenir compte des caractéristiques géographiques et socio-économiques, est déterminant pour réduire les inégalités de santé face au cancer.

L'articulation nationale et régionale est une condition clé de réussite du Plan cancer. Pour cela, les relations entre l'INCa et les ARS doivent être développées et organisées en lien étroit avec les Directions d'administration centrale et le SGMAS (secrétariat général des ministères sociaux) pour assurer le pilotage de la mise en œuvre territoriale du Plan. L'INCa se doit également de mettre son expertise au service des ARS. L'Institut optimise son organisation pour faciliter le dialogue avec les ARS et répondre aux sollicitations régionales et facilite les échanges de pratiques inter-ARS dans l'ensemble des domaines de la lutte contre le cancer. Il associe en tant que de besoin les ARS à la conduite de ses actions.

Pour permettre à l'Institut de parvenir à cet objectif de déclinaison du Plan cancer, l'État s'engage à faciliter les relations entre l'INCa et les ARS. La mise en œuvre territoriale du troisième Plan cancer est suivie par l'INCa, en lien avec le secrétariat général des ministères sociaux (SGMAS) et les directions d'administrations centrales concernées, à travers les feuilles de route régionales, élaborées par les ARS.

Renforcer l'animation et le pilotage technique des organisations en cancérologie

En application du 5° de l'article D.145-1-8 du code de santé publique, l'INCa mène une politique de labellisation pour le compte de l'État, permettant d'éviter la dispersion des efforts et des ressources et d'obtenir plus de cohérence dans la couverture territoriale et plus d'efficacité, grâce notamment à une logique d'évaluation partagée et de résultats.

Cette démarche de labellisation répondra aux objectifs du Plan cancer 2014-2019. Une nouvelle étape de labellisation sera mise en œuvre notamment pour les sites de recherche intégrée sur le cancer, les centres d'essais cliniques de phase précoce ou encore les intergroupes coopérateurs. En outre, l'INCa poursuit son action d'animation des réseaux spécifiques à la cancérologie, notamment les cancéropôles et les réseaux régionaux de cancérologie.

Sur la durée du contrat, l'INCa est chargé de piloter, en lien étroit avec les directions d'administration centrale et le SGMAS, l'évolution de l'organisation territoriale en matière de cancérologie dans une logique de simplification et de décloisonnement entre les dispositifs en charge du dépistage, des soins, de la recherche et de l'observation. Ce chantier visera à assurer la cohérence des organisations territoriales et la bonne articulation des acteurs, afin d'apporter un service aux usagers, qu'il s'agisse des patients ou des professionnels de santé, répondant à leurs besoins, comme aux priorités nationales établies par les pouvoirs publics. Il a aussi pour objectif de rapprocher les systèmes d'information pour mettre à disposition des ARS et des acteurs territoriaux des données standardisées.

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2015-2018
ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

1.2.3 Consolider la collaboration avec les partenaires internationaux

Un des objectifs poursuivis par le troisième Plan cancer, dans la continuité des deux premiers plans, est d'affirmer la position de la France sur la scène internationale, à la fois pour assurer la bonne intégration de l'action française dans les évolutions internationales, mais aussi pour valoriser l'expertise de la France en matière de lutte contre le cancer et bénéficier en retour des informations et bonnes pratiques développées dans les autres pays.

Les deux premiers Plans ont permis à la France d'occuper une place importante sur la scène internationale, et d'y apparaître comme une référence en termes d'expertise et d'innovation dans la lutte contre le cancer. Ceci lui permet aujourd'hui d'être en position de leadership sur des actions collaboratives d'envergure.

L'INCa contribue à l'atteinte de cet objectif à travers sa participation aux programmes internationaux. L'Institut poursuit son action afin de renforcer la présence de la recherche française dans les programmes européens et internationaux et de soutenir le développement de collaborations globales sur le cancer :

- L'INCa anime la délégation française au Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Il contribue aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), notamment dans le cadre du secrétariat permanent de la Convention cadre de lutte anti-tabac (CCLAT) et de l'Union européenne dans les domaines de la prévention et des dépistages des cancers ;
- L'INCa est désigné comme le chef de file français, pour la durée du contrat, dans la réponse aux appels à projets européens relatifs à la coordination des programmes nationaux de lutte contre le cancer ;
- L'INCa pourrait participer à des programmes multilatéraux dans le domaine de la recherche sur le cancer. Il représente la France dans le programme international de génomique du cancer (ICGC) ;
- L'INCa initie et développe des partenariats bilatéraux. Il conduit le partenariat avec le National Cancer Institute américain (NCI) pour la participation des centres français aux essais cliniques de phase précoce de nouvelles molécules et les partenariats européens dans le domaine de la recherche translationnelle ;
- en matière de coopération internationale en santé publique, l'INCa participe à des programmes et des réseaux de coopération, de formation des professionnels médicaux et paramédicaux, notamment pour les pays d'Afrique francophone.

OBJECTIF 2 CONFORTER LA QUALITÉ DE L'EXPERTISE ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE L'INSTITUT**2****2.1 Anticiper les sujets émergents et conforter la qualité des expertises au service de la connaissance et de l'action**

Les pathologies cancéreuses sont nombreuses et complexes. Les connaissances relatives aux facteurs de risque, à la cancérogenèse, à l'évolution de ces maladies restent encore partielles et évoluent très rapidement. Les traitements évoluent également très vite : des découvertes sont faites régulièrement avec un impact important sur les modalités de prise en charge ou les recommandations sur les conduites à tenir (prévention, dépistages, soins, notamment).

2.1.1 Identifier les sujets émergents afin de pouvoir les anticiper et produire une expertise de qualité au service des malades, des professionnels et des pouvoirs publics

La capacité de l'INCa à identifier les sujets émergents est un des enjeux importants auquel l'Institut doit répondre. C'est un des principaux risques stratégiques figurant dans sa cartographie des risques.

À cet effet, l'INCa s'appuiera sur son conseil scientifique international. Le Conseil scientifique réunit à ce jour des experts internationaux et nationaux. C'est un lieu où la stratégie et les résultats de l'INCa sont discutés et mis en lumière au regard des évolutions et des projets les plus récents sur la scène internationale. L'INCa bénéficie ainsi de l'éclairage, de la connaissance et d'une expertise de pointe et actualisée sur les questions de recherche en cancérologie. Les recommandations, émises annuellement par le Conseil scientifique, permettent à l'INCa de consolider sa vision intégrée de la pathologie cancéreuse afin de construire et mettre en œuvre des actions plus cohérentes et plus efficaces.

Une activité de veille est assurée par l'Institut grâce à la participation de collaborateurs aux congrès internationaux les plus importants. Cette participation doit être mieux capitalisée et partagée au sein de l'Institut de manière à permettre à tous les collaborateurs de prendre connaissance des sujets et questions qui font l'actualité de la cancérologie. Un recueil systématique et le partage des informations essentielles, des sujets émergents et des questions débattues dans ces congrès, seront mis en place dans les meilleurs délais.

L'Institut poursuivra la publication du bulletin hebdomadaire de veille bibliographique « Nota Bene Cancer », mis à disposition de tous les acteurs de la lutte contre le cancer, qui signale des publications scientifiques disponibles sur Internet sur tous les domaines de la lutte contre le cancer, de la biologie fondamentale aux traitements et à la santé publique (prévention, dépistage, économie, épidémiologie...). Cette publication sera renouvelée, pour être enrichie notamment des éléments recueillis dans les démarches décrites ci-dessus, pour répondre aux besoins à partir, notamment, des résultats d'une enquête qui sera réalisée auprès de ses lecteurs.

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2015-2018 ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

Il réalisera annuellement une analyse des projets retenus dans le cadre des appels à projets libres afin de mettre en exergue les évolutions des axes et des thèmes de recherche.

2.1.2 Garantir la qualité, la transparence et la réactivité dans la production d'une expertise de référence dans le domaine des cancers

En tant qu'agence d'expertise sanitaire, l'INCa produit pour le compte des pouvoirs publics les expertises nécessaires à la prise de décision. S'agissant des expertises produites à la demande des ministères, l'État s'engage à saisir l'INCa selon les modalités définies entre les administrations et les opérateurs.

L'INCa expertisera la synthèse des données remontées par les OMEDIT relatives aux prescriptions médicamenteuses hors référentiel pour les anticancéreux de la liste en sus, action inscrite dans l'instruction n°36 du 31 janvier 2013 de la GDR-ARS liste en sus pour 2013.

L'INCa peut également produire des expertises sur les sujets émergents qu'il aura identifiés, afin d'alerter les pouvoirs publics sur toute situation pouvant présenter un impact financier significatif ou une perte de chances en termes de santé publique.

Enfin, l'Institut a pour missions d'élaborer et d'actualiser les recommandations pour les professionnels de santé et de rendre accessible une information de référence pour les malades dans le domaine des cancers.

>>> Maintenir un haut niveau de qualité des expertises produites

L'INCa s'engage à maintenir un haut niveau de qualité pour l'ensemble de ses expertises. À cet effet, il mobilise l'ensemble des connaissances relatives au domaine et les synthétise, pour en faire une information de référence. Il s'appuie systématiquement sur les experts nationaux et internationaux reconnus.

La politique de prévention des conflits d'intérêts sera confortée, à travers la généralisation de la procédure de déclaration d'intérêts et de son contrôle à l'ensemble des membres du conseil d'administration, des salariés de l'Institut et des experts qui contribuent aux travaux de l'INCa. L'Institut peut solliciter son comité de déontologie pour l'examen de toute situation individuelle litigieuse et lui présente un bilan annuel sur les déclarations d'intérêt. L'INCa applique la charte de l'expertise sanitaire approuvée par le décret n° 2013-413 du 21 mai 2013 et s'engage à faire évoluer son dispositif conformément aux règles de déontologie qui pourraient être définies par l'État pour ses opérateurs sur la durée du contrat.

Produire une expertise de référence au service des malades, des professionnels et des pouvoirs publics

Conformément au 2^e alinéa de l'article L.1415-2 du code de santé publique, l'INCa a pour mission de définir les recommandations et référentiels destinés aux établissements et aux professionnels de santé en cancérologie :

- il définit et produit l'ensemble des référentiels et outils nécessaires aux programmes de dépistage des cancers ;
- il publie les recommandations nationales de prise en charge pour les médecins spécialistes ;
- il publie des outils de bonnes pratiques destinés aux médecins généralistes dans le cadre de l'ALD 30 ;

- il définit les nouveaux critères d'agrément des établissements de santé permettant de délivrer les autorisations, afin de renforcer la qualité et la sécurité des prises en charge pour tous les malades atteints de cancer ;
- il élabore des référentiels organisationnels et des outils pour faciliter la coordination des professionnels et les parcours personnalisés des patients dès la suspicion de cancer et à toutes les étapes de la prise en charge.

L'INCa apporte à l'État son expertise et formule des propositions pour contribuer à faire évoluer la réglementation et les orientations de la politique de lutte contre le cancer. À cet effet, il conduit des études, ou enquêtes et soutient des expérimentations et des initiatives notamment pour approfondir les problématiques suivantes :

- l'accompagnement et l'évaluation des politiques de prévention relatives aux facteurs de risque de cancer, et en particulier de lutte contre le tabac en cohérence avec l'objectif 10 du Plan cancer 3, le Programme national de réduction du tabagisme (en lien avec les actions de la CNAMTS, et de l'INPES prochainement fusionné au sein de l'Agence nationale de santé publique) ;
- les pratiques et les organisations de dépistage des cancers pour permettre à chacun d'accéder aux modalités adaptées en fonction de son niveau de risque ;
- l'impact des nouveaux modes de prises en charge et des changements technologiques sur le système de soins, en identifiant les freins à l'innovation et les conditions d'accompagnement de ces évolutions ;
- le développement des soins de supports et de l'accompagnement des personnes atteintes de cancer, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes pendant et après le cancer ;
- les questions tarifaires liées aux nouvelles modalités de prise en charge et aux nouvelles pratiques (nouvelles modalités de dépistage, plateformes de biologie moléculaire, thérapies ciblées, techniques instrumentales innovantes, plateaux techniques de radiothérapie de haute technicité...);
- le repérage des délais de prise en charge pertinents en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques cliniques et organisationnelles.

La qualité de l'expertise dépend étroitement des données qui sont mobilisables et exploitables. L'INCa a pour mission de recueillir les informations les plus actualisées issues des différents producteurs de données (InVS, registres, DREES, CNAMTS, ATIH, OMS, CIRC, professionnels et industriels de la santé, opérateurs de recherche tels l'INSERM, le CNRS, universités...), pour en réaliser l'analyse et la synthèse (2^e de l'article D.1415-1-8 du code de la santé publique).

L'INCa participe au financement des registres des cancers qui assurent une fonction d'observation essentielle. Les données collectées par les registres permettent de mieux estimer les besoins en matière de prévention, diagnostic et soins ; d'apprécier une situation régionale ou locale ; de mieux comprendre les causes de certains cancers ; de mieux comprendre et prévenir les facteurs de risques ou conditions d'apparition de certains cancers ou tumeurs, ou encore de détecter de manière plus précoce l'émergence de nouveaux cancers. Leur rôle est donc déterminant. L'INCa soutiendra l'amélioration de la couverture de la population française par les registres, en améliorant l'efficacité des organisations en place. En outre, l'INCa développera de nouvelles études à partir des données du SNIIRAM en lien notamment avec la CNAMTS et l'IDS (cohorte cancer) pour mieux suivre les parcours et trajectoires de soins des personnes atteintes de cancer. Ces études seront partagées avec les ministères et pourront faire l'objet de publications.

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2015-2018 ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

Enfin, l'INCa assure la centralisation, l'analyse et la mise en partage des données d'observation sur la démographie des professionnels de santé en cancérologie. Sur la durée du contrat, il participe à la restructuration des diplômes de troisième cycle d'études médicales notamment du DES d'oncologie et à l'homogénéisation des critères de qualification et de compétence en cancérologie, menées par les ministères en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP) et de la santé (DGOS).

L'État s'engage à demander à ses opérateurs de transmettre à l'INCa les données nécessaires pour l'exercice de ses missions.

2.1.3 Développer l'évaluation et la valorisation des actions de recherche et de lutte contre le cancer

L'INCa renforcera son investissement en matière de suivi scientifique et d'organisation de l'évaluation des projets de recherche a posteriori, en s'appuyant sur les bonnes pratiques d'autres acteurs. Cette évaluation pourra également porter sur l'insertion professionnelle des jeunes doctorants ayant participé à des projets soutenus par l'INCa, sous réserve de sa faisabilité.

L'INCa participe aux travaux conduits dans le cadre de la mission confiée à AVIESAN par les ministères chargés de la santé et de la recherche, sur la programmation de la recherche en santé. En parallèle, l'Institut engagera dès 2015 une comparaison internationale des modalités d'évaluation ex post mises en place dans les pays faisant référence en la matière, notamment les États-Unis, le Royaume-Uni ou encore le Canada. Cette comparaison visera à identifier les méthodes et outils pouvant être adaptés à l'organisation française.

L'INCa mettra en œuvre les recommandations qui seront émises par le groupe de travail d'Aviesan en matière de suivi scientifique et d'évaluation des projets. Il fera à cet effet évoluer ses processus de travail et reprendra les outils d'évaluation qui auront été retenus ou fera évoluer ses propres outils pour se conformer aux bonnes pratiques. En attendant les conclusions de cette démarche conduite pour l'ensemble de la communauté scientifique, l'INCa pourrait poursuivre le déploiement du prototype Hélios (HEaLth Impact ObServatory - Observatoire des Investissements en santé) récemment développé, avec comme objectif le développement d'une culture de valorisation et d'évaluation.

2.1.4 Améliorer la valorisation des productions de l'INCa

L'INCa fera évoluer ses outils d'information et d'aide à la décision, qu'ils soient à destination du grand public, des patients et de leurs familles, des professionnels de santé ou encore de la communauté de recherche, pour répondre pleinement aux besoins de ses publics. Il adoptera de nouveaux formats pour constituer une offre éditoriale enrichie qui réponde mieux aux usages des internautes. Il adaptera ses productions aux formats web et interactifs pour gagner en visibilité. Il mènera une politique active de diffusion et de valorisation afin que les contenus produits atteignent leurs destinataires et leur soient pleinement utiles. Pour ce faire, il utilisera les outils et réseaux de communication pertinents pour chaque type de public.

Compte tenu de son engagement dans la concertation avec les usagers et les parties prenantes, l'INCa développera les approches lui permettant de préciser les besoins des

usagers et de recueillir des éléments d'appréciation sur ses productions, afin d'offrir un service de meilleure qualité dans un processus d'amélioration continue.

2.2 Renforcer l'efficacité de l'établissement

Afin d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés, l'INCa doit poursuivre et consolider les efforts entrepris pour améliorer la performance de son management et de sa gestion. L'Institut doit continuer d'améliorer son efficacité, afin de faire face aux contraintes du plafond d'emploi et des moyens financiers mis à sa disposition, tout en recherchant à accroître la valeur ajoutée et la qualité des services qu'il rend.

Un tableau de bord sera transmis chaque quadrimestre par l'INCa aux administrations des ministères signataires du présent contrat, sur la base des éléments fournis au contrôleur budgétaire et comptable ministériel, justifiant la situation budgétaire, financière et le niveau des emplois.

D'une manière générale, l'Institut confortera la dimension transversale de son activité autour de projets communs, qu'il s'agisse de groupe de travail interne ou de la mise en place de programme d'appels à projets intégrés de recherche, développant une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire d'une thématique. Le tabac fera ainsi l'objet de l'appel à projets Priorité Cancers Tabac (Programme de recherche et d'interventions pour réduire le tabagisme et infléchir la prévalence des cancers liés au tabac) dans le cadre du PNRT.

L'INCa développera un management en mode projet adapté à ses missions, en particulier pour assurer le pilotage du Plan cancer

2.2.1 Développer les compétences des collaborateurs pour faire face aux exigences accrues en matière d'expertise sanitaire et scientifique

L'INCa poursuivra une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences adaptée aux enjeux et aux objectifs qui lui sont assignés, à travers la gestion de référentiels de compétences, la poursuite de parcours professionnalisant et d'actions de formation continue, ainsi qu'une participation « encadrée » aux colloques scientifiques et médicaux.

L'INCa mettra en œuvre une politique de recrutement lui permettant de disposer des compétences de haut niveau qui sont nécessaires à la mise en œuvre de ses missions et qui ne peuvent être obtenues par des actions de formation des collaborateurs.

Dans un souci d'efficacité et de pilotage, l'Institut a intégré dans sa politique de ressources humaines une démarche d'évaluation individuelle par objectif.

2.2.2 Renforcer le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques et améliorer l'efficacité et la sécurité du processus de financement de projets

En application du protocole de modernisation comptable et financière signé par l'INCa avec la DGFIP pour 2010-2011, l'INCa a renforcé sa politique de contrôle interne par la finalisation ou l'actualisation des outils – nomenclature des pièces justificatives des dépenses, guide de procédures partagées, organigrammes fonctionnels et nominatifs, dématérialisation de la paie, de la signature et des documents de contrôle – et par la formation des personnels.

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2015-2018 ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

En outre, le projet d'établissement de l'INCa 2011-2015 et le COP 2009-2014 ont introduit une politique de contrôle interne et de maîtrise des risques élargie aux enjeux stratégiques et métiers.

Dès lors le dispositif s'est développé par la mise en place d'une cartographie des risques transversaux en 2013 dont a découlé un plan d'action de contrôle interne instruit par le Comité de direction de l'INCa pour les risques stratégiques et par le Comité de contrôle interne et Maîtrise des risques pour les autres risques.

Afin de consolider ce dispositif, une feuille de route 2015 a été élaborée sous l'impulsion de la présidente de l'INCa et du directeur général : les objectifs sont de mettre en place des outils et référentiels de contrôle interne (Charte de contrôle interne, procédures, indicateurs de pilotage, base-incidents...) sur l'ensemble des activités de l'organisme, et d'optimiser le processus de financement des projets de recherche (mise en place d'un outil SI intégré de suivi des projets, réflexion sur la nécessité de recentrer l'activité sur les tâches à forte valeur ajoutée dans un contexte de réduction des effectifs).

Cette démarche permettra d'identifier les activités à forts enjeux, nécessitant d'être couvertes par un dispositif efficient de contrôle interne et maîtrise des risques.

Par ailleurs, l'INCa poursuit également sa démarche d'audit interne. Il s'engage à présenter à son comité d'audit et à l'État un bilan annuel de réalisation du plan d'audit interne.

2.2.3 Optimiser l'efficience tout en maintenant la qualité du service rendu

L'INCa poursuivra ses efforts pour améliorer l'efficience de sa gestion, tout en maintenant son objectif d'augmenter la valeur et la qualité du service rendu.

Le pilotage optimisé des crédits confiés à l'INCa passe par la disponibilité de données d'analyse financière fiables et actualisées, ainsi que par le respect d'une programmation budgétaire élaborée à partir du dialogue de gestion interne. L'INCa améliorera son taux d'exécution budgétaire.

L'INCa s'engage à produire des données comptables reflétant le résultat de sa gestion, son patrimoine et sa situation financière.

La politique de développement durable engagée au sein de l'Institut sera poursuivie et amplifiée, afin de réduire les consommations de papier, d'eau et énergétiques et d'améliorer le recyclage des déchets.

L'INCa met en œuvre la politique d'archivage –initiée par la mission des archives nationales ; un audit sera réalisé au cours de la période du contrat sur l'état de réalisation du traitement des archives « papier » au sein de l'Institut.

2.2.4 Améliorer la gouvernance et la sécurité des systèmes d'information

Plusieurs projets très importants sont en cours de conception ou de réalisation.

Le projet GIPSI, qui vise à dématérialiser les activités de financement de projets de l'INCa, sera mené à son terme au plus tard T1 2016. Le lot 1, comprenant la dématérialisation

de la saisie de la DPI des experts, avec signature électronique, et la soumission électronique a été mis en production dès mai 2015. Le Lot 2 permettant de dématérialiser le processus de financement des projets, de la soumission au conventionnement, sera mis en production progressivement à partir de T3 2015, après qu'il ait été optimisé et sécurisé (cf. supra).

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable, l'INCa implémente la solution permettant de se mettre en conformité avec le décret GBCP au 1^{er} janvier 2016. L'INCa, accorde une priorité à la modernisation de son régime financier et comptable, soumis au décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

L'INCa achèvera la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information et définira les suites à apporter sur les futures années.

Dans le cadre de la circulaire ministérielle du 17 juillet 2014, l'INCa poursuivra l'action démarrée en 2014 sur la mise en conformité au PSSIE (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'INCa) et renforcera ainsi sa politique de sécurité de ses systèmes d'information.

Il mettra notamment en place :

- une analyse des risques sur l'ensemble de ses applicatifs ;
- la poursuite de la politique de sécurisation des environnements de travail et la suppression des environnements à risque ;
- la sensibilisation et la formation des collaborateurs de l'INCa aux règles élémentaires d'hygiène en matière de sécurité informatique : au minimum 6 sessions de sensibilisation en 2015 ;
- un contrôle unique des accès administrateur au SI ;
- la traçabilité des connexions à internet des utilisateurs.

**OBJECTIF 3 RENFORCER LA DÉMOCRATIE SANITAIRE ET PARTAGER
LES RÉSULTATS DE L'EXPERTISE****3****3.1 Accroître la pertinence des actions de l'Institut par l'implication des citoyens et des professionnels dans les processus de travail de l'INCa**

La participation des parties prenantes aux instances de l'INCa a été largement développée ces dernières années. La constitution du Comité des usagers et des professionnels (COMUP), la participation de représentants des usagers du système de santé au conseil scientifique, au comité d'éthique et de déontologie ou au conseil d'administration permettent d'assurer un dialogue nourri et enrichissant entre l'Institut et ses parties prenantes.

Il est nécessaire pour l'Institut de mieux intégrer les travaux des parties prenantes dans la réflexion et les actions qui sont pilotées et suivies par l'INCa.

Cette démarche concernera l'ensemble des collaborateurs de l'Institut. Les travaux, propositions, réflexions des parties prenantes, professionnels, usagers du système de santé, acteurs associatifs, seront pris en compte dans les processus de travail, du cadrage et de la conception jusqu'à l'évaluation. L'Institut rendra compte des suites qu'il donne aux sollicitations et propositions des parties prenantes.

Plus largement, avec la volonté de renforcer la démocratie sanitaire et scientifique dans le champ du cancer, l'INCa développera ses méthodes de concertation avec les citoyens. Il mobilisera les différentes méthodologies et les outils qui permettent l'écoute, le dialogue et la participation des usagers du système de santé à l'élaboration des politiques de lutte contre le cancer, qui implique de forts enjeux sociaux et éthiques. Il déploiera cette action en cohérence avec le cadre général prévu pour les plans et programmes relevant de la Stratégie nationale de santé.

Ainsi, dans un premier temps, l'INCa organisera, en collaboration avec le ministère chargé de la santé, une concertation citoyenne sur l'évolution de l'organisation du dépistage du cancer du sein. Cette concertation, organisant le dialogue entre les femmes concernées, leur entourage et les acteurs de santé, se conclura par un rapport d'orientations pour améliorer le dispositif existant en précisant les attendus de la politique de dépistage, les moyens de les atteindre et les indicateurs d'évaluation liés.

3.2 Favoriser l'appropriation des résultats de l'expertise et de l'innovation par les patients, le grand public, les professionnels de santé et les chercheurs

L'INCa a pour mission de produire une information de référence sur les cancers et la cancérologie et d'assurer son appropriation par les personnes atteintes de cancer et leur entourage, le grand public et les professionnels de santé. Le Plan cancer fixe en effet l'objectif de rendre accessible aux malades et à leurs proches une information de référence sur les cancers, pour améliorer la compréhension par les patients de leur

maladie et de ses traitements, leur permettre de participer aux décisions qui les concernent, les accompagner dans leur parcours et contribuer ainsi à renforcer la qualité et la sécurité de leur prise en charge.

L'INCa est également chargé d'apporter une information à la population générale sur la prévention et le dépistage des cancers ; il mène des campagnes nationales d'information et de sensibilisation auprès de la population et des professionnels de santé, pour favoriser le dépistage et les comportements de prévention par la connaissance des facteurs de risque de cancers.

L'INCa à travers son site internet et sa présence sur les réseaux sociaux met à disposition et promeut une information de référence sur les cancers, il contribue ainsi au service public d'information en santé dans le champ du cancer.

L'INCa intervient également, en tant que de besoin, dans le débat public, pour mettre en perspective ou corriger les assertions véhiculées sur les cancers, leurs causes et leurs prises en charge.

3.2.1 Apporter une information objective, loyale et accessible en matière de prévention et de dépistage

L'INCa communique les données disponibles en matière d'épidémiologie, de facteurs de risque, de dépistage, d'offre et d'organisation des soins et de recherche.

Il produit et diffuse les informations de référence sur les facteurs de risque et la prévention des cancers, en particulier sur son site Internet, e-cancer.fr.

Il met à la disposition du public et des professionnels des outils pratiques ou d'aide à la décision en matière de dépistage des cancers. Il contribue à améliorer la détection précoce et le dépistage des cancers dont la balance bénéfiques-risques est favorable et qui sont recommandés au niveau national. Il veille à la pertinence des pratiques de dépistage individuel et encadre ou limite les pratiques dont l'efficacité n'est pas avérée voire délétère.

L'INCa a également pour mission de contribuer par l'information et la formation à favoriser l'implication des professionnels médicaux et paramédicaux dans le dépistage des cancers en renforçant en particulier le rôle du médecin traitant.

Il veille en particulier à ce que l'information qu'il diffuse et les outils d'aide à la décision qu'il conçoit soient adaptés aux populations qui aujourd'hui sont à l'écart des informations en matière de prévention et de dépistage et mobilise les institutions et personnes relais compétentes.

3.2.2 Apporter une information de référence, complète et accessible aux personnes malades, à leurs proches, et aux professionnels qui les accompagnent

L'INCa poursuit le soutien de la plateforme Cancer info, développée en partenariat avec la Ligue nationale contre le cancer, qui repose sur trois vecteurs d'accès : une rubrique de son site e-cancer, une ligne téléphonique et des guides d'information, permettant notamment une information et une prise de décision partagées entre les patients et les équipes médicales.

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2015-2018
ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

L'INCa publie des outils de bonnes pratiques destinés aux médecins généralistes, formats synthétiques décrivant les prises en charge par cancer et traitant de sujets transversaux (notamment soins de support). L'Institut s'engage à améliorer la diffusion des guides et référentiels, notamment à travers des partenariats avec les organismes d'assurance maladie, les syndicats et fédérations de médecins, les entreprises de développement de logiciels pour les médecins traitants.

3.2.3 Partager les avancées de la recherche sur les cancers avec la communauté scientifique et les parties prenantes

De très nombreux colloques sont organisés, nationalement et internationalement, dans le champ de la cancérologie. L'INCa apporte en priorité son soutien par des financements et/ou son parrainage aux colloques scientifiques organisés par ses partenaires, notamment les cancéropôles, et lorsque la dimension est nationale.

L'Institut peut organiser des colloques dans des champs qui ne font l'objet que de peu de manifestations, en particulier en sciences humaines et sociales et en matière de recherche interventionnelle.

Plus largement, la mise en œuvre de la démocratie sanitaire et scientifique suppose que les parties prenantes de la lutte contre les cancers disposent d'une information accessible et régulièrement actualisée sur les enjeux de la recherche biomédicale, ses mécanismes, ses avancées, mais aussi ses échecs et ses zones d'incertitude. En outre, l'Institut national du cancer investit chaque année près des deux tiers de son budget dans le soutien à la recherche et à l'innovation dans le domaine du cancer. Il est donc important que l'INCa rende compte aux citoyens des résultats de cet effort national.

Les avancées de la recherche sur les cancers font l'objet de communications régulières sur le site de l'Institut, relayées via les réseaux sociaux. De façon concertée avec les autres acteurs de la recherche, l'Institut s'engage également à initier ou à participer à des manifestations publiques qui contribuent à la diffusion de la connaissance et de la culture scientifique.

Les personnes atteintes de cancer, les associations de patients, les professionnels susceptibles de participer directement aux programmes de recherche, peuvent s'informer sur l'offre d'essais cliniques en cancérologie sur le territoire français, grâce au registre des essais, accessible sur le site de l'INCa. Ce registre continuera d'être régulièrement enrichi, amélioré et promu auprès de ses publics cibles (patients, proches, médecins, chercheurs).

OBJECTIF 4 PROMOUVOIR UNE RECHERCHE DE POINTE AU PROFIT DE TOUS LES PATIENTS DANS « UNE SOCIÉTÉ INNOVANTE, INTÉGRATIVE ET ADAPTATIVE », CONFORMÉMENT À LA STRATÉGIE NATIONALE DE RECHERCHE**4****4.1 Faire émerger l'innovation scientifique, technologique et organisationnelle et favoriser son déploiement**

Depuis quelques années, les connaissances scientifiques dans le domaine du cancer ont considérablement progressé, en particulier dans la compréhension de la biologie des tumeurs, les stratégies et techniques de traitement. Elles ont déjà largement conduit à modifier les prises en charge des patients. Au cours des prochaines années, les évolutions scientifiques, technologiques et organisationnelles vont profondément modifier les approches thérapeutiques des cancers.

La médecine personnalisée ou médecine de précision qui vise à l'individualisation des prises en charge, à proposer à un patient donné une prise en charge « sur mesure », adaptée aux caractéristiques du génome constitutionnel de ce patient ou des spécificités propres de sa tumeur, aux déterminants biologiques qui affectent sa sensibilité au processus de cancérogénèse ou aux traitements, repose ainsi sur des innovations scientifiques, technologiques et organisationnelles nécessaires aux médecins pour guider ces prises en charge.

En tant qu'agence d'expertise sanitaire et scientifique de l'État, l'INCa est notamment chargé de la mise en œuvre, du financement, de la coordination d'actions particulières de recherche et de développement, et de désignation d'entités et d'organisations de recherche en cancérologie répondant à des critères de qualité, en liaison avec les organismes publics de recherche concernés pour répondre à ces défis.

4.1.1 Soutenir la recherche sur le cancer par des appels à projets compétitifs en mettant l'accent sur les projets innovants

L'INCa assure, sur la base d'appels à projets à l'initiative des investigateurs, le financement de la recherche dans les domaines de la biologie, des sciences humaines et sociales, de l'épidémiologie, de l'économie du cancer et de la recherche translationnelle. Ces appels à projets complètent et assurent le continuum avec la recherche clinique. L'INCa s'engage à se coordonner avec Aviesan pour assurer un taux de financement pour la recherche fondamentale sur le cancer supérieur ou égal à 50 % de la totalité des projets financés par l'Institut.

S'agissant de la recherche finalisée, sa programmation est élaborée selon les recommandations du rapport d'orientation stratégique sur la recherche contre le cancer (INCa-ITMO cancer Aviesan).

L'INCa privilégiera le soutien aux projets innovants plus qu'aux projets récurrents afin de stimuler l'émergence de nouveaux thèmes de recherche. L'INCa veillera à ce que les projets soutenus soient représentatifs des sujets innovants sur la scène internationale. Il pourra en complément des appels à projets libres, dès lors que certains thèmes portés au niveau international ne seraient pas traités, soutenir des projets ad hoc.

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2015-2018 ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

L'INCa mettra en perspective et valorisera tous les ans des thèmes de recherche des projets soumis dans le cadre des appels à projets libres.

4.1.2 Assurer la cohérence et le développement de la recherche clinique et thérapeutique en cancérologie

La DGOS confie à l'INCa la gestion des programmes de recherche clinique : PRME Cancer et PHRC Cancer. L'INCa et la DGOS définissent conjointement le calendrier de ces appels à projets afin que l'Institut puisse les intégrer de manière optimale dans la gestion de l'ensemble de ces appels à projets.

Les crédits d'assurance maladie qui financent les techniques innovantes et coûteuses et le programme hospitalier de recherche clinique ne transitent pas par l'INCa. Néanmoins, depuis 2007, la DGOS confie à l'INCa la gestion des appels à projets et le suivi de la réalisation des projets financés. Il est demandé à l'Institut de poursuivre, pour la durée du contrat, la gestion de ces programmes pour le compte du ministère chargé de la santé, en contrôlant le suivi des projets, notamment dans leur phase de lancement, ainsi que la pertinence des questions posées.

L'INCa s'engage aussi à mettre en œuvre les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés par le Plan cancer 2014-2019 afin de dynamiser la recherche clinique en cancérologie, notamment pour augmenter l'inclusion de patients dans les essais cliniques, par le développement de l'offre d'essais, d'un appui aux professionnels et l'amélioration de l'information des patients.

L'Institut veillera à développer l'accès des enfants à ces essais.

4.1.3 Développer une approche globale du médicament en cancérologie

L'INCa confortera ses relations avec l'ANSM, la HAS, et le CEPS. Sur le modèle des relations déjà développées avec l'ANSM, une collaboration avec la HAS, en amont de l'évaluation des médicaments anticancéreux par la Commission de la transparence, sera mise en place.

Il développe un dialogue avec les industries pharmaceutiques pour identifier et apprécier l'intérêt des produits innovants en cours de développement et faciliter l'accès sécurisé et équitable de tous les patients concernés aux innovations médicamenteuses dans les meilleurs délais.

L'INCa met en œuvre les moyens permettant de mettre à disposition des patients les tests moléculaires leur permettant d'accéder aux thérapies ciblées existantes. Pour cela, il soutient les plateformes de génétique moléculaire notamment, pour l'implémentation de nouvelles technologies, comme le séquençage de nouvelle génération (NGS), afin de faire face à l'augmentation du nombre de biomarqueurs devant être testés pour chaque patient et pour la formation des biologistes et des anatomopathologistes. Il s'assure de la qualité des tests à travers les contrôles réalisés.

Il élargira, en tant que de besoin, les technologies nécessaires aux plateformes pour assurer aux patients un égal accès aux thérapies innovantes.

4.1.4 Promouvoir l'innovation dans les équipements technologiques et les organisations

Le troisième Plan cancer vise à accélérer l'émergence de l'innovation au bénéfice des malades. Sur la durée du contrat, l'INCa s'engage à promouvoir et soutenir les techniques et les organisations émergentes et à évaluer leurs impacts médico-économiques, pour faire progresser les diagnostics et les traitements notamment pour les cancers les plus fréquents ou les plus graves.

Le maintien de la capacité de l'INCa à soutenir financièrement les innovations, les techniques et les organisations émergentes est déterminant, en particulier dans un contexte budgétaire contraint. Cette capacité ne peut être assurée sans trouver un relais dans les modalités de financement de droit commun, dès lors que c'est justifié, afin de pérenniser les dispositifs au profit de la population.

Fait à Paris, le 30 septembre 2015

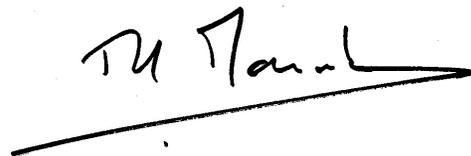
Marisol Touraine
Ministre des Affaires sociales,
de la Santé et des Droits des femmes



Agnès Buzyn
Présidente
de l'Institut national du cancer



Thierry Mandon
Secrétaire d'État chargé
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,
auprès de la ministre
de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

OUTILS DE PILOTAGE ET DU SUIVI DU CONTRAT D'OBJECTIFS
ET DE PERFORMANCE

1

Les objectifs définis dans le présent contrat d'objectifs et de performance seront mis en œuvre par l'INCa notamment à travers la démarche d'organisation et de management conduite dans le cadre du projet d'établissement que l'Institut renouvellera en 2016.

Pour assurer la réalisation des objectifs du présent contrat d'objectifs et de performance, l'INCa définit chaque année, conformément aux dispositions de la convention constitutive de l'établissement signée entre les membres du GIP, un plan d'actions approuvé par son Conseil d'administration, qu'il transmet à l'État. Ce plan d'actions comprend notamment la mise en œuvre des mesures du Plan cancer 2014-2019 impliquant l'INCa.

L'INCa produit un rapport de performance annuel retraçant les résultats atteints pour l'année écoulée, à travers les indicateurs fixés par le présent contrat. Ce rapport est discuté avec les directions impliquées des ministères signataires du présent contrat. Présenté au conseil d'administration, lors de l'adoption du compte financier, il est communiqué à l'État.

En outre, conformément à l'article L.1415-2 du code de la santé publique, l'INCa établit chaque année un rapport annuel d'activité, qu'il transmet à l'État. Des avenants au présent contrat pourront être conclus en fonction des résultats retracés dans les rapports annuels de performance, dans le rapport scientifique ou au regard d'audits réalisés.

Enfin, une évaluation finale du COP sera réalisée au cours de la dernière année d'exécution du contrat, selon des modalités qui seront arrêtées d'un commun accord entre l'Institut et les directions d'administration centrale des ministères chargés de la santé et de la recherche.

INDICATEURS ET ENGAGEMENTS DU COP

2

Les indicateurs cibles du COP de l'INCa sont volontairement distincts du Plan cancer 3, y compris pour les actions dont l'Institut est responsable.

Indicateur		Valeur 2014	Cible 2015	Cible 2016	Cible 2017	Cible 2018
Objectif stratégique 1.1 : Conforter l'articulation des actions de recherche, de prévention, de dépistage et d'organisation des soins, et prendre en compte les inégalités face à la maladie						
Engagement de l'INCa : Inscription d'au moins un programme d'actions intégrées par an dans le plan d'action						
Objectif stratégique 1.2 : Coordonner les actions des acteurs de la lutte contre le cancer au service d'une action publique cohérente et efficace						
1	Taux d'ARS ayant transmis à l'INCa une feuille de route relative à la mise en œuvre territoriale du Plan cancer	0 %	100 %	100 %	100 %	100 %
2	Taux de couverture en accords-cadres en vigueur	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Objectif stratégique 2.1 : Anticiper les sujets émergents et conforter la qualité des expertises au service de la connaissance et de l'action						
Engagement de l'INCa : Réalisation d'un bilan annuel des saisines et de sollicitations d'expertise adressées à l'INCa						
Objectif stratégique 2.2 : Renforcer l'efficacité de l'établissement						
3	Taux d'Exécution budgétaire	93 %	95 %	95 %	95 %	95 %
4	Délai de traitement des subventions AAP	34,4 sem	Objectif global de diminution du délai			
5	Taux de couverture par un dispositif de contrôle interne des processus cibles identifiés par l'INCa	liste des processus cibles à arrêter	50 %	70 %	85 %	100 %
6	Taux de conformité à la Politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat (PSSIE)	24 %	35 %	53 %	72 %	90 %
7	Taux de collaborateurs ayant bénéficié d'une actualisation des compétences dans l'année	86 %	>80 %	>80 %	>80 %	>80 %

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2015-2018
ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

Indicateur		Valeur 2014	Cible 2015	Cible 2016	Cible 2017	Cible 2018
Objectif stratégique 3.1 : Accroître la pertinence des actions de l'Institut par l'implication des citoyens et des professionnels dans les processus de travail de l'INCa						
8	Part de groupes de travail impliquant les parties prenantes	info indisponible	>80%	>80%	>80%	>80%
Objectif stratégique 3.2 : Favoriser l'appropriation des résultats de l'expertise et de l'innovation par le grand public, les patients, les professionnels de santé et les chercheurs						
9	Fréquentation du site internet	3 026 426	Objectif global d'augmentation de l'audience de l'INCa sur la durée du COP			
10	Niveau des connaissances des personnes issues des CSP les moins favorisées	info indisponible	70 %	70 %	70 %	70 %
11	Taux d'actualisation des guides Cancer info	34 %	40 %	43 %	47 %	47 %
Objectif stratégique 4.1 : Faire émerger l'innovation scientifique, technologique et organisationnelle et favoriser son déploiement						
12	Taux de sélectivité des AAP récurrents de recherche	19 %	entre 17 % et 25 %	entre 17 % et 25 %	entre 17 % et 25 %	entre 17 % et 25 %
13	Nombre de protocoles de phase I/II réalisés au sein des centres d'essais cliniques de phase précoce labellisés (CLIP2)	948 en 2013	Objectif de croissance sur la durée du COP			

NOTES

NOTES

NOTES

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2015-2018
ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER



52, avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt
France

Tel. +33 (1) 41 10 50 00
Fax +33 (1) 41 10 50 20
diffusion@institutcancer.fr

Édité par l'Institut national du cancer
Tous droits réservés - Siren 185 512 777
Conception : INCa
ISSN 2104-953X
ISBN : 978-2-37219-130-2
ISBN net : 978-2-37219-131-9



Pour plus d'informations
e-cancer.fr

Institut National du Cancer
52, avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt
France

Tel. +33 (1) 41 10 50 00
Fax +33 (1) 41 10 50 20
diffusion@institutcancer.fr

INSTCOP15

